



## Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 décembre 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Troisième Commission

#### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2006, à 10 heures

*Président* : M. Al Bayati . . . . . (Iraq)

### Sommaire

Point 98 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)\*

Point 99 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)\*

---

\* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 98 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale** (*suite*) (A/61/96, 135, 178, 179 et 284; A/C.3/61/L.2 et L.3)

**Point 99 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues** (*suite*) (A/61/208-S/2006/598 et A/61/221)

1. **M. Hashizume** (Japon) signale qu'une récente visite au Japon du Directeur exécutif de l'ONUDC avait constitué une précieuse opportunité pour procéder à un échange de vues en matière de coopération sur les politiques. Son gouvernement attache une grande importance au rôle joué par l'ONUDC, organisation avec laquelle il poursuit sa coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic des personnes. De nouvelles initiatives multilatérales sont toutefois nécessaires pour faire face à ce problème au niveau mondial. Sa délégation se félicite par conséquent de la réunion de coordination interorganisations qui s'est tenue la semaine passée à Tokyo et représente donc une étape majeure dans le sens de l'adoption d'une stratégie mondiale dans ce domaine.

2. Il convient par ailleurs de la nécessité de renforcer l'effort mené dans la lutte contre le problème de la drogue dans la région Asie-Pacifique notamment en raison de l'augmentation de la demande de stimulants de type amphétamines. Il souhaite que le bureau extérieur de l'ONUDC récemment ouvert en Chine joue bientôt un rôle décisif dans la prévention du trafic illégal de drogue en Asie de l'Est. Enfin, sa délégation appuie les récentes réformes de gestion mises en œuvre par l'ONUDC et espère observer leurs résultats; elle continuera à coopérer étroitement avec l'ONUDC, sur le plan intellectuel, matériel et politique, dans l'espoir de faire de la planète un lieu plus sûr.

3. **M. Jia** Guide (République populaire de Chine) se déclare satisfait des premiers résultats positifs des efforts menés par la communauté internationale pour faire face aux problèmes posés par la drogue et par la criminalité internationale. La production d'opium décline, celle de cocaïne a été stabilisée et le contrôle de la drogue dans la région dite du « Triangle d'or » s'améliore régulièrement. Son gouvernement coopère activement avec les Gouvernements du Myanmar et de la République démocratique populaire lao au développement de cultures de substitution dans ces pays, ainsi qu'au soutien apporté de façon plus

générale à la lutte menée au niveau international contre les drogues illicites. Dans ce contexte il faut prêter une attention particulière au contrôle des drogues en Afghanistan et tout spécialement à la question du flux de précurseurs chimiques qui pénètrent dans ce pays et utilisés pour la production d'héroïne. La culture du pavot a augmenté de 59 % en 2006, les causes profondes de cette situation étant conjointement liées à l'état de l'offre et de la demande.

4. Le Gouvernement a obtenu d'importants résultats dans son pays en promulguant et en mettant en application une législation de lutte contre la drogue et en menant une campagne renforcée intitulée « campagne populaire de lutte contre la drogue ». Il s'est engagé dans le sens d'une coopération régionale et bilatérale dans ce domaine, et a organisé conjointement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) un congrès international à Beijing qui a adopté un document directeur régissant la coopération future, à savoir la Déclaration de Beijing. Il a par ailleurs mis au point une application commune des dispositions légales, un plan d'action régional et des échanges de renseignements avec les pays de l'ANASE visant à lutter contre le trafic transfrontière. Il continue d'autre part à soutenir les activités de l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants) et de l'ONUDC auxquels il invite instamment les pays développés à participer davantage.

5. Le Gouvernement chinois attache la plus haute importance à la coopération judiciaire internationale en matière de lutte contre le crime et met tout particulièrement l'accent sur l'assistance judiciaire, les mesures d'extradition et de saisie des revenus tirés d'activités criminelles. Toutefois, en raison notamment des différences entre les systèmes juridiques des États Membres, les dispositions internationales concernant la criminalité organisée transnationale et la corruption ne sont pas toujours mises en application. Son gouvernement souhaite que la pratique du deux poids deux mesures et les considérations politiques soient écartées, de façon à pouvoir renforcer la coopération internationale dans ce domaine, fondée sur les traités correspondants. Enfin, et pour qu'elle puisse jouer plus pleinement son rôle, il faut renforcer la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale en tant que principale instance décisionnaire à cet égard.

6. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan) s'exprimant au nom de la Communauté d'États indépendants (CEI), fait observer qu'en dépit des résultats importants

obtenus ces dernières années en matière de lutte internationale contre les stupéfiants, la situation en Afghanistan, où les surfaces consacrées à la culture du pavot ont augmenté de 59 % en 2006, s'avère préoccupante. Ce trafic d'opium et d'héroïne procure aux trafiquants un revenu de quelque 40 milliards de dollars des États-Unis par an, montant supérieur au budget national de nombre de pays de la planète. La part du trafic de stupéfiants d'origine afghane qui traverse le territoire des pays de la CEI s'élève à 65 %. Le fait qu'une partie de ces quantités reste sur les marchés nationaux de ces pays contribue à y renforcer la toxicomanie, les maladies liées à la drogue et la criminalité.

7. Les gouvernements de la CEI soutiennent les efforts déployés par les États Membres des Nations Unies pour faire face au problème de la drogue au niveau mondial, grâce à une réelle coopération internationale. L'élaboration du Pacte de Paris qui permet aux gouvernements de regrouper leurs activités de lutte contre la propagation des stupéfiants d'origine afghane est une étape importante dans ce sens. Les États de la CEI souhaitent par ailleurs que le Centre d'information et de coordination régionale de l'Asie centrale récemment créé, œuvrant en coopération étroite avec les Nations Unies et l'ONUDD, permettra une analyse et des échanges d'informations en temps réel sur la criminalité transnationale et la réalisation d'opérations conjointes de lutte contre la drogue par les instances régionales d'application de la loi. La participation de l'Afghanistan à ce projet garantira son succès. La coopération régionale demeure l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre le trafic illicite des stupéfiants dans les pays de la CEI.

8. Les pays de la CEI invitent la communauté internationale à poursuivre ses efforts en faveur d'un règlement politique de la situation qui prévaut en Afghanistan. Ils soutiennent les initiatives adoptées par le Gouvernement afghan dans le but de renforcer la société afghane et de libérer le pays du trafic de la drogue. Une participation plus active de l'Afghanistan aux mécanismes d'intégration régionale, ainsi que la coopération avec les organisations internationales, contribueront par ailleurs à résoudre le problème afghan. Aucun pays n'est en mesure à lui seul de régler le problème de la drogue. Si l'on veut préserver les générations futures des conséquences dramatiques qui en résultent, il faut entreprendre des initiatives multilatérales soutenues par les Nations Unies.

9. **M<sup>me</sup> Feller** (Mexique) déclare que la priorité accordée à la lutte contre le terrorisme ne doit pas distraire de la nécessité de combattre les menaces non moins graves constituées par les problèmes connexes de la criminalité organisée et du trafic de drogue. La coopération internationale étant essentielle à cet effet, son gouvernement a joué un rôle pilote en matière de négociation des instruments internationaux et de mise en place des mécanismes de suivi à cet égard. Ce gouvernement s'emploie actuellement à faire adopter sous les auspices de l'Organisation des États américains un plan d'action de l'hémisphère contre la criminalité organisée transnationale, fondé sur la Convention des Nations Unies et ses protocoles et destinée à renforcer la coordination et la coopération entre les instances de l'OEA et les États, en suivant une approche intersectorielle.

10. L'évolution permanente des réseaux de la criminalité organisée et du trafic des drogues exige l'adoption de stratégies nouvelles pour y faire face, tandis que les voies de communication et l'action conjointe doivent être renforcées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. Le Gouvernement mexicain sait d'expérience que la lutte contre les stupéfiants obtient les meilleurs résultats lorsqu'elle est menée conformément aux principes de responsabilité comme de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la réciprocité des juridictions des États. Aussi condamne-t-elle *a priori* les jugements de la situation qui prévaut dans tel ou tel État estimant que les approches unilatérales compromettent les efforts nationaux et renforcent la position des organisations criminelles et des cartels de trafiquants.

11. Tout en soulignant que la demande constitue un élément intrinsèque du problème posé par la production et la distribution des stupéfiants, la déléguée indique que son gouvernement a soutenu différentes initiatives visant à renforcer le mécanisme multilatéral d'évaluation interaméricain [Multilateral Evaluation Mechanism (MEM)], qui en tant que seul mécanisme d'évaluation mutuelle des activités de contrôle des drogues pourrait servir d'exemple à d'autres régions et faciliter le renforcement des capacités nationales. Il participe en outre activement à différents mécanismes de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Son gouvernement est extrêmement préoccupé par la progression mondiale de la consommation des drogues de synthèse et fait appel à

l'ONUDC pour élaborer des stratégies et adopter des mesures à court terme pour lutter contre ce fléau. À cet égard, il attache une grande importance au rôle joué par l'INCD qui consiste non seulement à lutter contre l'usage illicite de précurseurs chimiques, mais aussi à œuvrer en faveur d'une coopération accrue et à cet effet d'un meilleur partage de l'information entre les différents pays.

12. **M. Uras** (Turquie) déclare que son gouvernement met en œuvre un plan d'action national pour lutter contre le trafic des êtres humains qui affecte son pays en tant que pays de destination. Dans le cadre de ce plan, les victimes ont accès à des refuges, bénéficient de soins médicaux et obtiennent gratuitement des permis de séjour susceptibles d'être prolongés. Le Gouvernement a également créé un service d'assistance téléphonique gratuite en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a lancé une campagne de sensibilisation du public en Turquie et à l'étranger. Il participe activement à la coopération régionale et internationale nécessaire à la prise en charge de ce problème.

13. Le Gouvernement turc estime que la lutte contre le trafic des stupéfiants exige une approche coopérative similaire; il a donc ratifié les instruments pertinents de l'Organisation des Nations Unies et conclu des accords de coopération bilatérale et multilatérale avec 66 pays. En 2000, il a créé l'Académie turque internationale de lutte contre les drogues et la criminalité organisée, qui fait office de centre de documentation et de cadre de consultation, et formé des responsables de l'application de la loi provenant de différents pays, notamment de certains pays de la région.

14. Dans le but d'aider les États les plus touchés par le trafic illicite, notamment l'Afghanistan, son gouvernement participe activement aux actions menées dans le cadre du Pacte de Paris et joue un rôle pilote en matière de coopération régionale dans la lutte contre le trafic des stupéfiants en Europe du Sud-Est. Dernièrement, compte tenu du fait que différentes formes de criminalité organisée figurent parmi les principaux moyens de financement du terrorisme, le Gouvernement turc a préconisé de lutter contre ces phénomènes en adoptant une approche intégrée.

15. **M<sup>me</sup> Seanedzu** (Ghana) déclare que, en dépit des quelques progrès réalisés dans la lutte contre le problème de la drogue au niveau mondial, les effets catastrophiques de la toxicomanie et du trafic illicite ne

cessent de se manifester, en particulier dans les pays en développement; les pays africains, notamment les pays riverains du golfe de Guinée, sont de plus en plus utilisés par les trafiquants pour les opérations de transbordement de cocaïne et d'héroïne vers l'Europe; ainsi, son pays devient de plus en plus l'itinéraire de transit pour les drogues illicites introduites en contrebande par les réseaux d'Europe et d'Amérique latine. Le Gouvernement ghanéen a donc pris un certain nombre de mesures visant à appliquer plus strictement la loi et à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Il a créé à cet effet un bureau interministériel de lutte contre les stupéfiants, chargé d'orienter et de coordonner toutes les activités concernant la drogue des différentes autorités chargées de lutter contre ce fléau dans le pays; il a adopté différentes dispositions dans le but d'empêcher le transbordement de drogues, de supprimer la culture du cannabis et d'introduire des programmes intégrés de développement alternatifs. Le nombre et le volume croissant de saisies de drogues illicites, en particulier de cocaïne, au Ghana et dans les pays voisins, mettent en évidence les divers risques auxquels la région se trouve exposée. Il est clair que les mesures de lutte contre la drogue doivent être intégrées aux programmes et aux projets nationaux de développement, de sorte que pour son gouvernement la mise à jour de la législation en matière de contrôle et de surveillance des stupéfiants et des précurseurs chimiques, ainsi que le développement de programmes de prévention de la toxicomanie et de réduction de la demande constituent des tâches prioritaires. Le Gouvernement ghanéen demande donc à l'ONUDC de lui fournir une assistance technique, sous la forme notamment de formation visant à renforcer les capacités de saisie des expéditions illicites de drogue dont disposent les autorités chargées d'appliquer la loi.

16. Tandis que la responsabilité première de la mise en œuvre des accords internationaux incombe aux gouvernements, les efforts déployés au niveau national doivent être soutenus par une coopération internationale. La délégation du Ghana approuve l'approche globale adoptée par les Nations Unies et soutient l'action permanente de la communauté internationale visant à élaborer un cadre et des instruments juridiques appropriés. Les pays en développement, en particulier les pays de transit, ont néanmoins besoin d'une aide accrue pour mettre en œuvre les instruments internationaux appropriés et pour former les personnels nécessaires dans les

secteurs de la justice et de l'application de la loi. Il faut allouer les ressources nécessaires à la prévention ainsi qu'aux programmes d'élimination des cultures illicites et de développement alternatif. Elle invite donc les États Membres à participer largement au financement du programme de contrôle des drogues de l'ONUDC et demande instamment que ceux qui ne sont pas encore parties aux traités internationaux de contrôle des drogues y accèdent et appliquent les mesures de contrôle nécessaires au niveau national.

17. **M. Kang** (République de Corée) signale que son gouvernement applique une loi nationale anticorruption et a mis en place une commission indépendante chargée de lutter contre ce phénomène. Son gouvernement a par ailleurs instauré un partenariat étroit avec la société civile dans le but de lutter contre la corruption. Il y a lieu de se féliciter des efforts déployés par l'ONUDC, à savoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'organisation de séminaires régionaux à haut niveau, par exemple celui qui a eu lieu dans la région Asie-Pacifique en janvier 2006, offre des possibilités intéressantes à cet égard; son gouvernement a créé récemment un groupe de travail chargé d'activer les activités préalables à la ratification de la Convention.

18. Le Gouvernement coréen a signé la Convention internationale récemment adoptée pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire. Au niveau national, il a réexaminé son *Guide national du contre-terrorisme* et créé en 2005 un Centre de regroupement des informations sur le terrorisme. Les lois antiterroristes sont actuellement examinées à l'Assemblée nationale et un groupe d'étude a été constitué pour élaborer une législation visant à supprimer le financement du terrorisme. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les actifs des personnes liées aux groupes terroristes peuvent être gelés.

19. Dans le domaine de la réforme de la justice pénale, le Gouvernement coréen a donné la priorité à la protection des femmes et des enfants, notamment des victimes de violences sexistes. Il a récemment introduit des mesures visant à empêcher la récidive des délinquants juvéniles en mettant à la disposition des enfants en conflit avec la loi de meilleures possibilités d'éducation et de réadaptation. La délégation coréenne souhaite que l'Assemblée générale confère des pouvoirs appropriés à la Commission sur la prévention de la criminalité et la justice pénale en matière de

gestion du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, grâce à l'adoption du projet de résolution figurant dans le document A/C.3/L.2.

20. Quant à la question du contrôle des drogues, le Gouvernement coréen a adopté des mesures afin de contrôler non seulement l'offre, mais aussi – en partenariat étroit avec des organisations non gouvernementales – les moyens d'information (médias) et le secteur privé, dans le but de réduire la demande, notamment par des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public axées sur les jeunes. À partir de 1989, il a accueilli la réunion de coopération internationale des responsables du bureau de liaison de la lutte antidrogue, conçue pour mettre sur pied et renforcer les mécanismes régionaux de mise en commun de l'information et de coopération. Il souhaite par ailleurs apporter sa contribution aux efforts menés au niveau planétaire pour contrôler les précurseurs chimiques en associant les initiatives intitulées « Project Cohesion and Project Prism ». Étant donné que les lois contre le blanchiment de l'argent sont entrées en vigueur en 2001, différentes mesures visant à traiter ce problème ont été prises. La section coréenne de renseignement financier, également créée en 2001, s'est engagée activement à cet effet dans le domaine de la coopération internationale tandis que le Gouvernement doit participer à titre d'observateur à la prochaine réunion plénière du groupe d'action financière sur le blanchiment de l'argent (GAFI) et souhaite en devenir un membre à part entière dans un proche avenir.

21. **M. Cumbercatch** (Cuba) précise qu'aucun pays n'est en mesure de combattre seul toutes les différentes manifestations de la criminalité transnationale, du trafic des drogues illicites, du trafic des personnes, du blanchiment de l'argent, de la contrebande d'armes et du terrorisme. Dans la lutte contre la criminalité et le trafic des drogues, il importe de ne pas perdre de vue un certain nombre de principes fondamentaux. Tous les États ont une responsabilité partagée face à la criminalité transnationale, tout en observant strictement les principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies; les États en position de force et de supériorité militaire doivent impérativement renoncer aux menaces et à l'usage de la force, ainsi qu'aux doctrines fondées sur des prérogatives illégitimes, telles le droit présumé de mener des guerres préventives; tous les États sont tenus

de ratifier et de respecter les instruments internationaux concernant notamment le terrorisme, le contrôle international des drogues, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le trafic illicite de migrants, les accords conclus à l'occasion des différents congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, doivent être appliqués; et enfin, il faut mobiliser les ressources nécessaires pour garantir aux enfants et aux adolescents un accès universel à l'éducation, qui exigera seulement une fraction des sommes gaspillées chaque année en dépenses d'armement.

22. Dans la lutte contre la criminalité internationale et le trafic des drogues il n'y a pas de place pour le deux poids, deux mesures et encore moins pour l'hypocrisie des validations unilatérales ayant pour effet de qualifier l'action des États Membres de néfaste ou de bénéfique. Il est inconcevable que les États Unis, où le trafic de la drogue génère entre 13,6 et 48,4 milliards de dollars par an, moyennant un coût social de 180,9 milliards de dollars, prétendent juger les autres sur la question du trafic des drogues. Il est absurde que les États-Unis qui ont adopté une loi exclusivement applicable aux Cubains et qui favorise purement et simplement l'immigration illicite risquée, cherchent à fixer les règles du jeu en matière de lutte contre le trafic des êtres humains. Comment les États-Unis peuvent-ils prétendre diriger la guerre mondiale contre le terrorisme alors qu'ils sont disposés à libérer le terroriste et le meurtrier le plus célèbre de l'hémisphère occidental, Luis Posada Carriles?

23. Grâce à un système social et politique qui défend l'égalité et la justice et en dépit des dommages infligés par le blocus imposé par les États-Unis, Cuba a réalisé de grands progrès en matière de prévention de la criminalité, de promotion de la justice pénale et de lutte contre le problème mondial de la drogue. Sa législation sanctionne sévèrement le blanchiment de l'argent, le trafic des armes et des drogues illicites, ainsi que différentes formes de criminalité organisée. Toutefois, l'éducation de ses enfants, de ses jeunes et de la population dans son ensemble, notamment des personnes qui purgent des peines d'emprisonnement, constitue la pierre angulaire de l'action menée pour la prévention de la criminalité.

24. Le Gouvernement cubain a amplement démontré son engagement en faveur de la coopération internationale pour la lutte contre la criminalité transnationale et le trafic des drogues, ainsi que sa

disposition à œuvrer de concert avec les États-Unis pour combattre le trafic des drogues, le terrorisme et le trafic illicite des êtres humains. Ses propositions sur ce dernier point ont néanmoins été écartées jusqu'à présent, en dépit du fait que les Américains en seraient les principaux bénéficiaires. Cuba continuera à coopérer au niveau international et déploiera tous ses efforts pour éviter que son territoire ne soit utilisé pour accomplir des actes criminels contre le peuple américain ou contre tout autre peuple.

25. **M<sup>me</sup> Chan** (Singapour) déclare que la publication intitulée *World Drug Report 2006* justifie un certain optimisme quant à l'évolution du contrôle international des drogues. Le défi à relever consiste à préserver les progrès accomplis jusqu'à présent et à renforcer le système multilatéral en place de contrôle des drogues. Les États Membres doivent s'attacher à la réalisation des objectifs fixés pour 2008 lors de la vingtième session spéciale de l'Assemblée générale.

26. Le Gouvernement de Singapour a adopté une approche à plusieurs niveaux dans sa lutte contre les drogues, laquelle s'attache principalement à la prévention, à l'éducation, aux traitements et aux soins. La législation en vigueur, ainsi que l'application rigoureuse des lois, tendent à dissuader les trafiquants de stupéfiants. La sensibilisation du public aux effets néfastes des drogues est développée grâce à des programmes intensifs d'éducation avancée. Les toxicomanes doivent se soumettre à un traitement et à des activités de réadaptation, tandis que des programmes de formation professionnelle et d'emploi les aident à réintégrer la société. Ainsi, l'action du Gouvernement a conduit à des améliorations notables : au cours de la décennie écoulée, le nombre de toxicomanes arrêtés est tombé de plus de 6 000 à moins de 800.

27. Le Gouvernement de Singapour coopère d'autre part avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et avec différents partenaires internationaux pour faire face au problème de la drogue. En 2005, il a accueilli la vingt-sixième réunion des hauts fonctionnaires de l'ANASE chargés des problèmes de drogue et la deuxième réunion sur ce sujet du groupe conjoint d'étude de l'ANASE et de la Chine. Depuis 2000, des séminaires de formation à l'intention des agents chargés de l'application de la loi dans la région ont été organisés conjointement avec l'Australie. En 2006, le Gouvernement a organisé un programme de formation sur le contrôle des drogues

illicites à l'attention d'agents originaires d'Afghanistan chargés de l'application de la loi. En tant que signataire des trois principales conventions internationales sur le contrôle des drogues il est heureux de partager son expérience afin d'aider les pays à faire face au fléau mondial de la drogue.

28. **M. Pham Hai Anh** (Viet Nam) déclare que, eu égard à la grave menace pour la paix et la prospérité constituée par la criminalité transnationale, les Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle de chef de file en matière de coordination des efforts internationaux pour lutter contre la criminalité et dans le respect du droit international. La délégation du Viet Nam note les progrès récemment accomplis en ce qui concerne le renforcement du cadre juridique mondial à l'encontre de la criminalité transnationale et se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention contre la corruption. Il rend hommage aux efforts déployés par les instances compétentes des Nations Unies pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale, grâce à l'aide technique fournie aux États Membres. Une assistance technique permanente s'avère indispensable pour permettre aux pays en développement de mieux créer leurs capacités institutionnelles nationales et pour améliorer leurs systèmes juridiques.

29. Au niveau national, son gouvernement a pris de nombreuses mesures juridiques et pratiques pour lutter contre la criminalité transnationale. Le Code pénal et le Code de procédure pénale ont été révisés afin d'y intégrer les dispositions des traités internationaux pertinents auxquels le Viet Nam est partie. En 2005 un décret sur la prévention et la lutte contre le blanchiment de l'argent a été promulgué. Le Gouvernement remercie l'ONUDC pour l'aide dont il a bénéficié afin d'élaborer une loi contre la corruption qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2006.

30. Au niveau régional, le Gouvernement du Viet Nam continue à ne ménager aucun effort pour renforcer la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre des instances régionales. Il a participé activement et de façon constructive à la négociation du Traité d'entraide juridique mutuelle en matière pénale des pays de l'ANASE et de l'Accord de coopération régionale sur la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie, auxquels il est partie. Il travaille actuellement en collaboration étroite avec d'autres

pays membres de l'ANASE à l'élaboration d'une convention de l'ANASE sur la lutte antiterroriste.

31. Au niveau international, le Viet Nam est maintenant partie à un grand nombre d'instruments internationaux concernant la criminalité transnationale, le terrorisme, les stupéfiants et les substances psychotropes. Le Gouvernement a signé la Convention contre la criminalité transnationale organisée et la Convention contre la corruption; il s'emploie actuellement à obtenir leur ratification. Il a par ailleurs conclu de nombreux accords bilatéraux relatifs à la lutte contre la criminalité transnationale, notamment des accords en matière d'extradition et d'aide juridique.

32. **M. Wolfe** (Jamaïque), s'exprimant au nom des pays membres de la Communauté des États des Caraïbes (CARICOM), signale que la situation géographique de ces pays les expose au risque d'être utilisés comme lieux de transbordement des stupéfiants et de différentes marchandises illicites. La progression qui en a résulté des niveaux de criminalité leur a imposé d'engager des investissements considérables consacrés à la protection de leurs frontières et à la coopération avec leurs voisins, par le biais d'accords bilatéraux et de programmes dont certains ont obtenu des résultats notables, en particulier eu égard à l'interdiction des drogues et à l'application de la loi.

33. La déportation massive dans la région des Caraïbes de délinquants coupables d'activités criminelles dans d'autres régions du monde est jugée déraisonnable, ces individus n'ayant pas ou peu de liens avec les pays de la CARICOM. Ce phénomène menace de déstabiliser nos sociétés étant donné que les gouvernements des États des Caraïbes ne disposent pas des moyens adéquats pour faciliter leur bonne réintégration; il s'avère par ailleurs contre-productif, qu'en dépit de ces réalités et des résultats substantiels obtenus, ces États aient fait l'objet d'une surveillance unilatérale et de menaces de sanctions en dehors du cadre de coopération que les Nations Unies ont cherché à promouvoir.

34. Les pays de la CARICOM maintiennent leur demande d'une assistance internationale au profit des États de transit tels que ceux de la Communauté, afin de soutenir les actions d'interdiction de la drogue au niveau tant national que régional. Simultanément, ils sont conscients du fait qu'une stratégie efficace d'élimination du trafic de la drogue exige davantage

que sa simple interdiction. Il faut à cet effet suivre une approche plus équilibrée tenant compte de l'offre et de la demande, laquelle implique une augmentation des investissements consacrés aux programmes et aux mécanismes de réduction de la demande, tout en offrant des possibilités d'emploi propres à supprimer le besoin de faire appel à des activités illicites de production de stupéfiants comme moyen de subsistance.

35. Les pays de la CARICOM ont constamment souligné le caractère impératif d'une approche concertée en matière de coopération internationale, face au problème mondial de la drogue et de l'activité criminelle et dans le but de faire valoir l'état de droit. Ils sont fiers de leurs antécédents en termes d'accession aux nombreux instruments internationaux dans ce domaine et d'initiatives visant à garantir le bon fonctionnement de la justice pénale et de l'état de droit. Toutefois, le décalage entre l'adhésion officielle et la mise en œuvre concrète au niveau national exige souvent une assistance allant au-delà de ce que ces pays sont en mesure d'offrir. Une coopération technique est donc impérative. Les États de la CARICOM attachent une importance particulière au rôle de l'ONUDC à cet égard et soutiennent résolument les recommandations du Secrétaire général visant à le renforcer; pour cette raison, ils sont vivement préoccupés par la décision de fermer son bureau régional à La Barbade, décision qui ne contribuera guère à améliorer la sécurité dans la région. Les pays en question ont besoin de continuer à bénéficier d'une aide pour lutter contre des activités susceptibles de compromettre des années d'efforts pour doter la région d'une base économique saine. Aussi regrettent-ils qu'un instrument contraignant de contrôle du commerce illicite de petites armes et d'armes légères n'ait pas été adopté.

36. **M<sup>me</sup> Abdelhak** (Algérie) se félicite de la stratégie prioritaire élaborée par l'ONUDC qui doit renforcer la synergie entre les programmes de contrôle des drogues et la prévention de la criminalité et les activités des partenaires de développement. Toutefois, seule une étude exhaustive de l'évolution de l'activité criminelle et du fonctionnement des systèmes de justice pénale, fondée sur des données fiables, permet d'actualiser les moyens adoptés pour lutter contre la criminalité.

37. La délégation algérienne se félicite du fait que la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale a reconnu dans le terrorisme l'une des épreuves

les plus graves auxquelles l'humanité se trouve confrontée et note avec satisfaction l'adoption à l'unanimité de la stratégie mondiale contre le terrorisme. Elle approuve la recommandation de la Commission visant à créer un groupe d'experts intergouvernemental chargé d'étudier les modalités d'application des recommandations contenues dans la Déclaration de Bangkok.

38. Le Gouvernement algérien a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale, ses trois protocoles, ainsi que la Convention contre la corruption et les a intégrés à sa législation nationale. En vertu d'une loi anticorruption promulguée en février 2006, une instance nationale chargée de prévenir la corruption et de lutter contre recueillera et centralisera les informations dans ce domaine. Le Gouvernement est préoccupé par l'intensification du trafic de stupéfiants et de leur consommation en Algérie. Une aide extérieure est indispensable pour faire face aux problèmes créés par l'utilisation de l'Algérie comme pays de transit pour le trafic de drogue. La coopération régionale et internationale est essentielle pour coordonner la prise en charge de ces problèmes et pour promouvoir des programmes de développement alternatif.

39. **M. Rogachev** (Fédération de Russie) indique que dans le cadre de l'instauration de mécanismes fiables de sécurité mondiale, l'attention se porte de plus en plus sur les intervenants et les structures non étatiques, notamment les organisations terroristes, les associations criminelles et les trafiquants de drogue. Ces groupes comptent parmi les principales menaces du nouveau millénaire, non seulement du fait de leur portée mondiale, mais aussi parce qu'ils compromettent les efforts déployés par tous les États pour protéger la sécurité publique, les droits de l'homme, la stabilité économique et sociale et la souveraineté nationale. Le document publié à l'issue du Sommet 2005 présente des mesures visant à lutter contre ces nouvelles menaces et à relever les défis correspondants.

40. La nouvelle stratégie globale contre le terrorisme montre que la poursuite d'un dialogue approfondi et constructif avec les États et le renforcement de leurs capacités de lutte dans ce domaine conditionnent le succès des efforts déployés par les Nations Unies. Il faut par ailleurs renforcer la capacité de l'ONUDC en matière d'aide aux pays par l'élaboration d'une législation nationale et à la mise en place d'un

mécanisme de lutte contre le terrorisme, la criminalité et le trafic de stupéfiants. Les prochaines réunions des États parties à la Convention contre la criminalité organisée transnationale et à la Convention contre la corruption fourniront par ailleurs l'occasion d'examiner la question des échanges d'informations et d'expérience et aideront à définir un mécanisme de mise en application des conventions.

41. Le trafic des stupéfiants en Afghanistan ne laisse guère de place à l'optimisme. En dépit des efforts de la communauté internationale et des autorités afghanes, la situation ne cesse d'échapper à tout contrôle et le pays est sur le point de devenir un « narco-État ». La deuxième Conférence ministérielle sur les routes du trafic des stupéfiants à partir de l'Afghanistan qui s'est tenue à Moscou en juin 2006 a lancé le processus du Pacte de Paris, tandis que la Déclaration faite à l'issue de la Conférence a jeté les bases de la définition d'une stratégie internationale pour lutter contre la menace liée au trafic de drogues en Afghanistan. La Fédération de Russie a invité tous les États à soutenir les efforts engagés pour résoudre ce problème.

42. **M<sup>me</sup> Shahar** (Israël) rappelle que son gouvernement est conscient du danger considérable constitué par la criminalité organisée et les drogues illicites dont les effets déstabilisants ignorent les frontières nationales, et qu'il est résolu à faire face à ces problèmes, tant au niveau national qu'international. Les drogues et la criminalité organisée, les délits financiers, le terrorisme et le trafic des êtres humains revêtent de plus en plus un caractère transnational, et la mondialisation de ce type d'activités criminelles exige une nouvelle approche fondée sur la coopération internationale et sur un recours accru aux technologies de l'information et de la communication.

43. La politique de lutte contre les stupéfiants menée par le Gouvernement israélien est coordonnée par l'autorité de lutte contre les stupéfiants, qui suit une approche interministérielle à plusieurs niveaux pour éliminer les drogues illicites de la société israélienne. Sa stratégie repose sur une législation de lutte contre le trafic, sur l'éducation des jeunes Israéliens vis-à-vis des dangers des stupéfiants et sur des approches inédites en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Le tribunal chargé des affaires de toxicomanie en Israël, qui travaille en étroite collaboration avec les centres de désintoxication obtient un taux de réussite de 90 %. Les saisies de drogues ont été particulièrement élevées dans la région,

où l'incidence de la toxicomanie est faible par comparaison aux autres pays développés. Toutefois, eu égard à la demande d'ecstasy, de LSD et d'héroïne, et compte tenu de la consommation croissante de substances qui ne sont pas spécifiquement interdites (par exemple les produits inhalés), il faut renforcer les mesures d'application de la loi. Des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement notamment dans les écoles, à partir du jardin d'enfants, des programmes novateurs d'éducation de la population étant par ailleurs indispensables si l'on veut modifier la dangereuse idée fautive selon laquelle le cannabis est une drogue « douce ». Pour faire face à ce problème, le Gouvernement israélien continue à travailler avec ses voisins, notamment par la signature de mémorandums d'accord visant à renforcer la coordination régionale dans la lutte contre les flux transnationaux de stupéfiants et à promouvoir la mise en commun des informations disponibles tant en matière de prévention de la consommation de drogues que de thérapies. Il est membre de la Commission des substances narcotiques et continuera à coordonner l'action menée avec les autres États pour réduire la demande mondiale et l'offre de drogues illicites.

44. Le Gouvernement israélien a intensifié ses efforts pour empêcher le trafic des êtres humains qui, en raison de la situation géographique du pays, représente un problème grave pour Israël, en menant des poursuites et en condamnant des trafiquants et en renforçant les unités de contrôle des frontières. Il œuvre en coopération avec d'autres États pour éduquer la population au sujet de ce trafic, tandis qu'un comité au Parlement israélien examine la question des femmes.

45. Les différents aspects de la criminalité internationale organisée sont étroitement liés : les cartels de trafiquants dépendent des flux financiers transfrontières illicites, tandis que les organisations terroristes internationales fonctionnent grâce aux profits générés par la grande criminalité. Un traitement efficace du problème de la culture et du trafic de la drogue limite donc radicalement la capacité des groupes terroristes de se financer et donc de mener des opérations. La délégation israélienne se félicite du travail accompli par l'ONUSD, notamment dans le domaine du blanchiment de l'argent et invite les autres États à ratifier la Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme et pour la mise en application de la résolution 60/178 de

l'Assemblée générale. Tandis que la délégation israélienne est incitée par les initiatives des Nations Unies à renforcer la coopération internationale et l'assistance technique dans les domaines de la prévention de la criminalité, des drogues illicites, et de la justice pénale, il incombe aux États d'agir concrètement pour maîtriser la situation : au niveau national, par la législation, par des mesures d'application de la loi et par l'éducation, et au niveau international par un engagement à atteindre les objectifs des conventions internationales et par une coordination internationale allant au-delà des différences entre États.

46. **M<sup>me</sup> Southick** (République démocratique populaire lao) fait observer que le problème mondial du trafic des drogues illicites ne peut être résolu effectivement que par la coopération internationale, étant donné que les organisations criminelles qui lui sont associées opèrent collectivement sur le territoire de plusieurs pays. Le Gouvernement lao continuera à coopérer activement à cet effet et à d'ores et déjà mis en place des dispositions légales importantes et mené des campagnes de sensibilisation qui en 2005 se sont traduites concrètement dans les deux provinces septentrionales comme dans la zone de Xaysomboun, l'ancienne zone spéciale, lesquelles se sont elles-mêmes déclarées zones libérées de l'opium. Au début de l'année 2006, la culture du pavot a été éliminée au niveau national. Les résultats se manifestent d'ores et déjà en termes d'amélioration de la qualité de vie des familles rurales et d'accès à l'eau salubre, à l'éducation, ainsi qu'aux soins de santé.

47. En dépit des succès rencontrés dans l'élimination des cultures de pavot, l'aide au développement alternatif a touché seulement 50 % des cultivateurs, tandis que 50 % des villages qui pratiquaient autrefois la culture du pavot expriment un besoin urgent d'une aide de ce type; quelque 12 000 toxicomanes doivent encore être soignés. La durabilité de l'éradication de la culture du pavot dans le pays suscite des préoccupations au niveau tant national qu'international, parce que nombre de communautés n'ont pas encore les moyens ou le temps nécessaire pour développer de nouvelles cultures de rente ou de nouvelles cultures vivrières ou encore pour compenser la perte de revenu liée à l'abandon de la production de pavot. En 2005, le Gouvernement a adopté un programme d'action national pour faire face à la situation consécutive à la suppression de la culture du

pavot, pour la période 2006-2009, qui exige un financement de 8,3 millions de dollars. Si ce programme est mis en œuvre avec succès, il permettra de stabiliser la situation dans les provinces septentrionales, d'empêcher un retour à la culture et à la consommation du pavot, et atténuera les dangers liés aux drogues illicites, au VIH/sida, à l'aggravation de la pauvreté, à la criminalité, au trafic des êtres humains et à la corruption, qui menacent le pays et la région. La déléguée invite instamment la communauté internationale des donateurs à fournir une aide d'urgence, non seulement sous la forme d'une assistance technique appropriée, mais aussi pour financer en temps voulu les initiatives de développement alternatif.

48. **M<sup>me</sup> Hasteh** (République islamique d'Iran) a fait observer que la culture à grande échelle du pavot et la production d'opiacées et d'héroïne en Afghanistan ont été à l'origine de nombreux problèmes sociaux et économiques dans son pays où les drogues illicites sont interdites. En dépit de strictes mesures d'application de la loi et de la construction de différents types de fortifications le long des frontières de son pays avec l'Afghanistan et le Pakistan, le trafic illicite de la drogue à travers l'Iran, qui constitue la route la plus courte vers l'Europe, a augmenté. Outre les dépenses ainsi engagées, plus de 3 000 membres du personnel iranien de lutte contre la drogue ont été tués dans des interventions armées contre des convois de drogue provenant d'Afghanistan et du Pakistan au cours des deux dernières décennies. Quelque 1 300 affrontements armés ont été signalés en 2005, à la suite desquels plus de 2 000 groupes de trafiquants de drogue ont été démantelés et plus de 2 400 armes ont été saisies. Au total, 319 tonnes de narcotiques de différents types ont été saisis dans l'ensemble du pays en 2005. Divers programmes de prévention de la toxicomanie ont également été mis en place : activités de sensibilisation de la population aux dangers des drogues menées par les centres de lutte contre la drogue dans toutes les villes et villages, services d'initiation à la vie quotidienne et de consultation à l'intention des familles vulnérables, des centres de conseil et d'aide pour les individus à risque et enfin séminaires d'information destinés aux autorités policières.

49. Il s'avère nécessaire de renforcer d'urgence la coopération entre États pour faire face aux problèmes qui résultent de l'augmentation de la production de drogue en Afghanistan et des activités connexes des

réseaux criminels qui violent l'intégrité territoriale des pays et compromettent leur sécurité. À cet effet, le Gouvernement iranien a souscrit un certain d'accords bilatéraux et multilatéraux en matière de contrôle de la drogue; il a signé des mémorandums d'accord avec 38 pays et en négocie avec 32 autres pays. Il a par ailleurs mis en œuvre le programme NOROUZ (Narcotic Reduction Unitized Program) de coopération avec l'ONUDD, axé sur l'assistance juridique, les initiatives nationales la réduction de la demande et le contrôle de l'offre. En septembre 2005 il a organisé une table ronde d'experts dans le cadre du Pacte de Paris à l'occasion de laquelle les experts étrangers ont affirmé que la République islamique d'Iran était le leader mondial de la lutte contre les drogues.

50. Les problèmes auxquels sont confrontés les pays de transit doivent impérativement être pris en charge au niveau national, puisque les pays en question constituent le lien entre pays producteurs et pays consommateurs. Le thème de la réduction de la demande aux niveaux régional, national et international doit faire l'objet d'une attention accrue. Puisque la lutte engagée contre l'offre et la demande de drogue exige une approche intégrant aussi bien des mesures préventives que des mesures coercitives, organisations internationales et pays développés doivent fournir des moyens financiers supplémentaires, ainsi qu'une assistance technique aux pays producteurs et aux pays de transit les plus gravement touchés. Il convient par ailleurs de former des réseaux régionaux et internationaux permettant l'échange et l'évaluation d'informations confidentielles régulièrement recueillies de façon à pouvoir identifier et démanteler rapidement les réseaux de trafic des drogues illicites.

51. **M. Swe** (Myanmar) se félicite des données encourageantes concernant la réduction de la culture du pavot, présentées dans le rapport du Secrétaire général, mais s'étonne devant le fait qu'en dépit des chiffres précis indiqués pour l'Afghanistan et la République populaire lao, aucune indication chiffrée n'a été fournie concernant Myanmar, troisième pays cité pour avoir contribué aux bons résultats obtenus dans la région en matière de lutte contre la culture illicite du pavot. Le document intitulé *World Drug Report 2006* indique clairement qu'il y a eu une diminution de 26 % de la culture du pavot au Myanmar en 2005. En dépit de ces progrès, le trafic des drogues illicites, étroitement lié à différentes activités criminelles transnationales, telles que le terrorisme et le

blanchiment de l'argent, reste toutefois un problème mondial. Les succès obtenus dans la lutte contre les drogues peuvent certes favoriser les efforts déployés sur d'autres fronts, mais ils exigent une coopération internationale fondée sur les principes de responsabilité partagée. Il faut ainsi compléter les mesures concrètes visant à réduire l'offre et à interdire le trafic, par des mesures non moins concrètes visant à réduire la demande.

52. Une des clefs des succès remportés par le Gouvernement du Myanmar dans sa lutte contre les drogues illicites réside dans la mise en œuvre du Programme d'action national pour l'élimination des drogues échelonné sur 15 ans et lancé en 1999. À partir d'avril 2002, ce programme a été complété par le projet intitulé *New Destiny Project*, qui offre une aide aux anciens producteurs de pavot, acceptant de produire des cultures de rente de substitution. Le Gouvernement a également adopté des mesures spécifiques dans les domaines de la prévention, du traitement et du contrôle communautaire de la toxicomanie et participe à différents programmes de coopération bilatérale, régionale et internationale visant à éliminer le trafic des drogues. Il coopère avec les autres pays de l'ANASE dans le but de créer une région libérée du fléau des drogues en 2015. Le Myanmar a accédé aux principaux instruments internationaux relatifs aux stupéfiants et à la criminalité et prend par ailleurs des dispositions pour éliminer la nouvelle menace constituée par les drogues de type métamorphine. Aussi est-il regrettable qu'en dépit de toutes les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar, une certaine grande puissance ait non seulement manqué à lui fournir le soutien matériel et moral nécessaire au succès des efforts déployés, mais ait en outre cherché à ternir l'image du pays par des accusations non fondées. Le délégué remercie les pays de la région qui ont ouvert leurs marchés aux cultures de rente de substitution produites par les anciens cultivateurs de pavot du Myanmar, et exprime à nouveau la détermination de son gouvernement à poursuivre la lutte contre les drogues illicites, le terrorisme et le trafic des êtres humains, en coopération avec ses partenaires régionaux et internationaux.

53. **M<sup>me</sup> Rebello** (Inde) exprime son soutien à l'approche intégrée adoptée par l'ONUDD vis-à-vis des drogues, de la criminalité, de la corruption et du terrorisme, approche dont elle souhaite qu'elle permette de faire face plus efficacement à ces

problèmes. Sa délégation se félicite également des initiatives de l'ONUDC pour situer les mesures en matière de drogue et de criminalité dans un contexte de développement plus large, fondé sur la promotion de la justice et de la bonne gouvernance. Le Gouvernement indien a multiplié par cinq sa contribution à l'ONUDC.

54. Les stupéfiants sont l'une des principales sources de financement de la criminalité transnationale et du terrorisme. Les liens d'interdépendance entre le terrorisme international et le blanchiment de l'argent, les ventes d'armes illégales et le trafic illicite de substances nucléaires chimiques et biologiques représentent une menace grave pour la sécurité internationale et doivent impérativement faire l'objet d'un suivi attentif et être traités avec détermination. Il incombe aux Nations Unies d'adresser un message fort et dépourvu de toute ambiguïté visant à faire obstacle au terrorisme, lequel est injustifiable en toute circonstance; aussi, comme le souhaite la délégation indienne, la stratégie mondiale contre le terrorisme récemment adoptée, donnera l'élan nécessaire à une action concertée de la communauté internationale par des mesures concrètes de coopération (extradition, poursuites, échanges d'information et renforcement des capacités). Le Gouvernement indien invite par ailleurs instamment à la conclusion rapide de négociations sur le projet global de convention sur le terrorisme international. L'Inde qui subit le poids des attaques terroristes depuis des décennies, prend actuellement des dispositions en vue de la ratification de la Convention contre la criminalité organisée transnationale et a conclu différents accords bilatéraux et régionaux en matière de terrorisme, de blanchiment de l'argent et de criminalité organisée, qui complètent sa rigoureuse législation nationale.

55. Bien que le recul de la culture du pavot en Asie du Sud-Est et le déclin régulier de la culture mondiale de coca et de la production de cocaïne marquent un progrès, les niveaux atteints par la production mondiale illicite de pavot et la consommation accrue de stimulants de type amphétamine sont les tendances préoccupantes face auxquelles il incombe à la communauté internationale d'agir rapidement. Le Gouvernement indien a pris les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés lors de la vingtième session spéciale de l'Assemblée générale. En tant que producteur traditionnel d'opiacées licites, l'Inde se félicite des efforts de l'INCB pour surveiller et préserver un équilibre durable entre l'offre et la

demande d'opiacées. Toutefois, le Gouvernement indien est préoccupé par le nouveau problème posé par le trafic de produits via les pharmacies en ligne, auquel il faut apporter une réponse par une coopération internationale renforcée et par l'harmonisation des législations nationales régissant lesdites pharmacies en ligne. Bien que le Bureau indien de contrôle des stupéfiants ait obtenu des succès considérables en matière de lutte contre le trafic et de saisies de drogues illicites, les seuls efforts nationaux ne suffisent pas et le Gouvernement continue à soutenir la coopération bilatérale régionale et internationale dans ce domaine.

56. **M. Anzola** (République bolivarienne du Venezuela) déclare qu'il y a lieu de considérer la lutte contre le trafic des drogues illicites comme une responsabilité partagée des pays producteurs et consommateurs. Le Gouvernement du Venezuela adopte une attitude plus préventive que répressive vis-à-vis de la criminalité en prenant en charge les besoins fondamentaux tels que l'éducation, la santé, les sports et loisirs, le logement et l'accès au crédit, afin d'éviter à sa population d'être contrainte de se tourner vers la criminalité comme moyen de subsistance. Il attache une grande importance aux programmes sociaux conçus pour éliminer la pauvreté et corriger les inégalités dont souffre la société vénézuélienne. Tandis que l'État doit faire de la sécurité une préoccupation prioritaire, il lui incombe en outre de faire participer d'autres secteurs sociaux ainsi que les institutions, à la prise en charge de cette question. Le Gouvernement du Venezuela s'emploie à élaborer un nouveau concept de la police en tant que service public régi par les principes de permanence, d'efficacité, de démocratie et de participation; les efforts déployés pour renforcer les moyens dont elle dispose pour lutter contre le blanchiment de l'argent ont par ailleurs été salués.

57. Le problème du trafic des personnes doit également être pris en charge en tant que responsabilité commune des pays de transit et de destination, suivant une approche intégrée associant prévention, soutien social et protection des droits humains de la victime. La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale contribuent à aggraver la vulnérabilité des femmes et des enfants, en particulier vis-à-vis des trafiquants tant nationaux que transnationaux. Le Gouvernement du Venezuela participe aux efforts régionaux engagés par l'OEA pour combattre le trafic; au niveau national il a récemment promulgué une loi pénalisant le trafic des personnes.

58. Son gouvernement adopte également une approche intégrée vis-à-vis du problème de la drogue et favorise le développement alternatif préventif. Divers programmes sociaux dans le domaine de l'éducation, de la santé et du crédit agricole sont conçus pour éviter que les groupes vulnérables ne s'engagent dans des activités de culture du pavot et de trafic. Le Gouvernement a par ailleurs renforcé l'efficacité de son mécanisme de saisie de drogue; à cet effet il a localisé et détruit les cultures illicites grâce à la surveillance par satellite. Sa coopération avec l'Union européenne en matière de prévention de la toxicomanie au Venezuela et de contrôle des précurseurs chimiques s'est avérée particulièrement précieuse. Il a conclu en outre 33 accords bilatéraux de lutte contre la drogue, le blanchiment de l'argent et le détournement des précurseurs chimiques. L'Amérique latine et les Caraïbes coopèrent avec l'Union européenne au niveau régional afin de faciliter les échanges d'informations, de résultats d'études et les compétences techniques touchant au problème de la drogue.

59. **M. Muchemi** (Kenya) se félicite du rôle clef joué par l'ONUDC en matière de renforcement de la capacité des États à réagir avec une plus grande efficacité aux problèmes posés par la criminalité organisée transnationale, la corruption et le terrorisme, approuvant par ailleurs les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/61/179) visant à renforcer les moyens de l'ONUDC, en particulier tel qu'indiqué aux paragraphes 66 à 71. Le Gouvernement du Kenya a bénéficié des programmes d'assistance technique de l'ONUDC, notamment d'une évaluation approfondie de son cadre institutionnel et législatif, dans le but de développer sa capacité de lutte contre le blanchiment de l'argent. Malheureusement, la ratification de la Convention contre la criminalité organisée transnationale et de ses protocoles est encore loin d'être universelle. Or, la riposte collective à la criminalité organisée ne peut être efficace que moyennant la ratification et l'application universelles de la Convention; aussi invite-t-il instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager l'accession et la ratification de ces instruments.

60. Le Gouvernement du Kenya soutient les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le trafic des narcotiques. Du fait de sa situation particulière en tant que plaque tournante en Afrique orientale, le Kenya offre une route de transit de choix

aux trafiquants internationaux. En dépit de ses moyens limités, le Gouvernement a récemment renforcé ses contrôles aux frontières, a développé la section de lutte contre les stupéfiants de la police, a imposé des mesures administratives et pénales rigoureuses à l'encontre du trafic des drogues et créé un comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue ainsi qu'une agence nationale pour la campagne contre la toxicomanie. Conscient du fait que le trafic des drogues est étroitement lié au blanchiment de l'argent et au financement du terrorisme, il a redoublé ses efforts pour combattre également ces activités criminelles.

61. La prévention et la lutte contre la corruption représentent un autre défi considérable. Le Gouvernement a fait preuve de sa détermination dans son combat contre la corruption en étant le premier à signer et à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption. Bien que les ratifications et les accessions à la Convention progressent constamment, la grande majorité des États parties actuels sont des pays en développement. Or, la participation de toutes les régions du monde est indispensable pour obtenir la pleine application de cet instrument. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement du Kenya a été aux prises avec la question complexe de la récupération des richesses obtenues par des pratiques corrompues et ce avec un succès très limité. Le Kenya et le Nigéria ont fait l'objet d'études de cas dans le cadre d'une initiative de l'ONUDC visant à renforcer les cadres juridiques et institutionnels des États, afin d'empêcher le blanchiment des capitaux et de faciliter leur retour. L'évaluation et les recommandations ainsi formulées sont passées en revue dans la perspective d'une accélération des actions visant à combler les lacunes existantes. Enfin, la délégation du Kenya se félicite de l'adoption du Programme d'action pour l'Afrique concernant la période 2006-2010, conçu afin de renforcer l'état de droit et les systèmes de justice pénale en Afrique et invite instamment la communauté internationale à soutenir sa mise en œuvre.

62. **M<sup>me</sup> Halabi** (République arabe syrienne) fait observer que les documents soumis au Comité dénotent la gravité des problèmes posés par la criminalité et les narcotiques. L'ONUDC a obtenu des résultats positifs et il est essentiel d'aider cette instance à atteindre ses objectifs, à savoir : fournir aux États une assistance concrète dans la lutte contre la criminalité et élaborer des modèles de législation dont ces pays pourraient

s'inspirer. Le Gouvernement syrien est partie à la plupart des instruments internationaux de prévention de la criminalité, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et ses protocoles. Il a participé activement aux conférences visant à établir un plan d'action pour combattre le trafic des êtres humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et, avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il a créé un comité national chargé d'élaborer une loi concernant ce trafic. Il a conclu des accords d'extradition bilatéraux et multilatéraux et signé en outre la Convention des Nations Unies contre la corruption et accédé à la Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme.

63. La délégation syrienne réaffirme sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes. Les informations partagées par le Gouvernement syrien avec d'autres pays ont sauvé des vies humaines et permis de démanteler des cellules internationales de terroristes. Les autorités syriennes ont participé activement aux consultations ayant abouti à l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Bien que cette stratégie ne parvienne pas à établir une définition juridique du terrorisme, distinguant terrorisme et combat légitime des peuples contre une occupation étrangère, tout en analysant les causes profondes du terrorisme, elle représente une approche fondamentale qui va au-delà de la politique du Conseil de sécurité strictement axée sur la sécurité. Il est impossible de combattre le terrorisme uniquement par la force, et il faut remédier à ses causes profondes.

64. Le Gouvernement syrien s'emploie à intégrer les dispositions antiterroristes à sa législation nationale. L'instance créée dans le cadre de la loi pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme a un rôle particulièrement important à jouer eu égard à l'ouverture de l'activité bancaire au secteur privé et aux investissements internationaux. Différents ateliers ont été organisés en liaison avec des organismes internationaux tels que la Banque mondiale, ainsi qu'une conférence régionale pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord tenue à Damas sur le thème « Création d'un système efficace de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ».

65. Le Gouvernement syrien a promulgué la loi n° 2 de 1993 sur la consommation illicite de drogues, conforme aux objectifs de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Il a accédé aux différentes conventions internationales sur le problème de la drogue; il est membre de la Commission sur les stupéfiants et il a conclu des accords bilatéraux d'échanges d'informations, avec Chypre, le Turquie, la République islamique d'Iran, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Liban et la Jordanie. Il est favorable à toutes les formes de coopération internationales contre le fléau de la drogue et apprécie l'assistance technique fournie par le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Il est convaincu que les efforts déployés par les Nations Unies et ses États Membres surmonteront les périls de la drogue, de la criminalité et du terrorisme.

66. **M. Chaimongkol** (Thaïlande) déclare que la mondialisation a eu notamment pour avantage de transformer le monde en un village planétaire. Toutefois, ces mêmes mécanismes ont également entraîné une croissance sans précédent de la criminalité organisée transnationale, allant du trafic des drogues au financement du terrorisme.

67. La drogue détruit des vies et des sociétés, fait obstacle au développement et compromet la sécurité. Les pays étant tous affectés par ce fléau, quelle que soit leur taille, il faut apporter une réponse mondiale concertée à un problème mondial. À cet égard, une approche holistique s'avère essentielle. Le Gouvernement thaïlandais a réussi à faire face au problème de la drogue grâce à un projet de développement alternatif associant la substitution des cultures à la fixation d'objectifs de développement, tels que le reboisement, la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de la vie. Les stratégies mises en œuvre portent notamment sur la création de possibilités d'emplois de substitution, la formation professionnelle, l'éducation et les services de santé et enfin la création de produits marchands à valeur ajoutée. Les anciens producteurs de pavot qui pratiquent maintenant des cultures de rente de substitution, par exemple de café et de noix macadamia, ont constaté que leur revenu moyen avait été pratiquement multiplié par 10 en à peine plus d'une décennie. Le Gouvernement thaïlandais estime que ce modèle est applicable partout ailleurs et coopère avec le Gouvernement du Myanmar pour étendre cette

réussite à une autre région du Triangle d'Or. Il coopère également avec le Gouvernement de l'Afghanistan pour faire partager son expérience en matière de développement alternatif, comme avec l'Indonésie et différents pays d'Amérique latine. La participation du secteur privé à la mise au point et à la commercialisation de produits de développement alternatif s'avère néanmoins nécessaire, de même que la collaboration de pays développés pour obtenir l'ouverture de leurs marchés à ces produits.

68. L'efficacité de la lutte contre la traite des êtres humains exige une approche tant équilibrée que rigoureuse dans les trois domaines clefs de la prévention, de la protection et des poursuites judiciaires. La prévention des causes profondes de la traite est une tâche prioritaire, tandis que l'expérience a démontré qu'une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de protection des victimes et d'assistance s'avère essentielle pour faire aboutir les poursuites engagées. Le Gouvernement thaïlandais a placé la lutte contre la traite parmi ses priorités nationales, bien que le caractère transnational de la criminalité exige une coopération internationale renforcée.

69. Vu que dans nombre de cas la criminalité organisée transnationale et le terrorisme se nourrissent mutuellement, il est impossible de les prendre en charge isolément. La délégation thaïlandaise préconise l'application pleine et effective de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme récemment adoptée par l'Assemblée générale; or, même avec les meilleures intentions, nombre de pays en développement ne seront pas en mesure de respecter leurs engagements, sans un accroissement notable de l'assistance technique. Aussi se félicite-t-elle de la création du groupe de travail provisoire à composition non limitative sur les activités d'assistance technique dans le cadre de la prochaine conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et ses protocoles. La délégation est par ailleurs convaincue que l'ONUSUDC, en tant qu'institution centrale de la lutte mondiale contre la drogue et la criminalité mérite un soutien sans faille de la communauté internationale.

*La séance est levée à 13 heures.*